

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES -TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 26 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Bruno VIVIER, Franck POINTEAU, Jérôme SEJOURNE, Christian ROUBALAY

Absent excusé Monsieur Gérard GOUDEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Charles GAUCHERON

Absent excusé Monsieur Jean-Paul BEDIOU ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA

Absente excusée Madame Christine VEUILLE

Présente mais non votante, Madame Sylvaine GENDRAULT

Délibération n°7

OBJET : Renouvellement contrat assurance GROUPAMA

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA arrivera à terme le 31 décembre 2025 et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

GROUPAMA a été approchée, mais ne peut donner, au moment où le conseil se réunit, un chiffre exact du montant total de cotisation à venir, étant également précisé qu'il faudra intégrer, quand ils auront été effectués, les surpresseurs qui vont être installés au Château d'eau de l'Ormeteau.

Le montant de la cotisation 2026 devrait se situer entre 3.600 et 4.000 euros.

Le comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE

De souscrire auprès de GROUPAMA le prochain contrat.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 5 décembre 2025

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

